RENOVATION, SECURISATION DES APPAREILS ELEVATEURS ET MISE EN CONFORMITE LOI SAE
Phase 3

PROGRAMME.

Maître d'ouvrage : Assistance publique – Hôpitaux de Paris.
Groupe hospitalier AVICENNE – JEAN-VERDIER – RENE-MURET.

September 2026

S O M M A I R E

I PRESENTATION DU PROJET……..…3

L'établissement :……..…3

Objet des travaux :…….…3

site d'Avicenne……...3

site de jean-Verdier…….4

site de René Muret…… ……4

Programme des travaux par site et par appareil…… 5

Reportage photo des appareils prévus dans les travaux …… 6

11 ***II DONNEES TECHNIQUES…….…14***

site d'Avicenne :……..…15

site Jean-Verdier……..……..…...16

site René Muret……..……..…...16

BESOINS..…….....14

CONTRAINTES:……..…14

CARACTERISTIQUES MINIMALES DEMANDEE …….....14

III DOCUMENTS TECHNIQUES FOURNIS ……...15

Plans :……15

Rapports bureau de contrôle ……15.

Sécurité électrique……15

Sécurité contre l'incendie……..…...15

Environnement…….....15

Textes normatifs……..…16

Guide……..17

IV OBJET DE LA MISSION…….....17

I PRESENTATION DU PROJET :

1.01 L'établissement

L'hôpital AVICENNE est un établissement de soins, c'est un E.R.P. de type U de première catégorie, il n'y a pas d'I.G.H. sur le site.

L'hôpital JEAN-VERDIER est un établissement de soins, c'est un E.R.P. de type U de troisième catégorie, il n'y a pas d'I.G.H. sur le site.

L'hôpital René Muret est un établissement de soins, c'est un E.R.P. de type U de troisième catégorie, il n'y a pas d'I.G.H. sur le site.

1.02 Objet des travaux

La présente opération a pour objet de modernisation et de mise en conformité avec la loi SAE des appareils.

Les ascenseurs sont localisés et codifiés ainsi qu'il suit :

Hôpital AVICENNE :

Hôpital Avicenne			
Bâtiment	Référence client	Référence prestataire	Programme de travaux
CHARCOT	N°03 (Monte-Malades)	NR141	Habillage + sécurité
CHARCOT	N°04 (Monte-Visiteurs)	NR142	Habillage + sécurité
LARREY A	N°11 (Monte-Visiteurs)	NTG88	Remplacement portes / habillage + sécurité
SAMU	N°12 (Monte-Visiteurs)	NRI43	Remplacement portes + sécurité
SAMU	N°14 (Monte-Charges EPMR)	NRI44	PSE n°03 Remplacement complet par un EPMR dito existant
MANTOUT DIM	N°29 (Monte-Visiteurs)	N°29	**PSE n°01 : Remplacement complet (pylône inclus)**
LAVOISIER	N°34 (Monte-Malades)	N°34	**PSE n°02 : Remplacement complet avec reprise totale de la gaine**
LAVOISIER	N°35 (Monte-Prélèvements)	NRI39	Remplacement complet
AUGUSTE ESCOFFIER	N°40 (Monte-Charges Magasin Hôtelier)	NTI45	Remplacement portes + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°41 (Monte-Charges)	NTI46	Remplacement portes / armoire + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°42 (Monte-Charges Self)	NTI47	Remplacement porte cabine / moteur + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°43 (Monte Charges Poubelles)	NTI48	Remplacement moteur + sécurité
MADELEINE BRES	N°44 (Monte-Malades)	APE00	Remplacement porte cabine / moteur / armoire + reprise portes palières + sécurité
MADELEINE BRES	N°45 (Monte-Malades)	APE01	Remplacement porte cabine / moteur / armoire + reprise portes palières + sécurité

MADELEINE BRES	N°48 (Monte-Charges)	AIP28	Remplacement porte cabine / armoire + sécurité
MADELEINE BRES	N°49 (Monte-Charges)	AJW33	Remplacement porte cabine / armoire + sécurité

Hôpital JEAN-VERDIER :

Hôpital Jean Verdier			
Bâtiment	Référence client	Référence prestataire	Programme de travaux
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°68 (Monte-Visiteurs)	NRI68	Remplacement armoire et révision portes + SAE/sécurité
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°69 (Monte-Visiteurs)	NRI69	Remplacement armoire et révision portes + SAE/sécurité
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°FMT87 (Monte-Visiteurs)	FMT87	Travaux de sécurité (dont remplacement des câbles)
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°EUE13 (Monte-Visiteurs)	EUE13	Travaux de sécurité (dont remplacement des câbles)

Hôpital RENE MURET:

Hôpital René Muret			
Bâtiment	Référence client	Référence prestataire	Programme de travaux
GALIEN	G1 (Monte-Malades)	NVY96	Remplacement portes + SAE/sécurité PSE 01 : Remplacement armoire et boutons/indicateurs
GALIEN	G2 (Monte-Visiteurs)	NWE15	Remplacement portes + SAE/sécurité
GALIEN	G3 (Monte-Linge)	NVY99	Remplacement portes + SAE/sécurité
GALIEN	G4 (Monte-Vivres)	NVY95	Remplacement portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H2 (Monte-Malades)	NVZ01	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H3 (Monte-Linge)	NVZ02	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H4 (Monte-Vivres)	NVY98	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R1 (Monte-Malades)	NVY92	Remplacement portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R2 (Monte-Visiteurs)	NVY93	Remplacement portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R3 (Monte-Linge)	NVZ03	Remplacement portes + SAE/sécurité PSE 01 : Remplacement armoire et boutons/indicateurs
RABELAIS	R4 (Monte-Vivres)	NVY94	Remplacement portes + SAE/sécurité

1.03 Programme des travaux par site et par appareil :

Tous ces appareils datent de la construction du bâtiment, et n'ont pas subi de travaux de modernisation conséquent, excepté les mises en conformité réglementaires. La modernisation consistera pour l'ascensoriste à appliquer les normes, lois, décrets et règlements actuellement en vigueur pour la réalisation des travaux.

Les travaux prévus sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Bâtiment	Référence client	Référence prestataire	Programme de travaux
Tranche ferme – Hôpital Avicenne			
CHARCOT	N°03 (Monte-Malades)	NR141	Habillage + sécurité
CHARCOT	N°04 (Monte-Visiteurs)	NR142	Habillage + sécurité
LARREY A	N°11 (Monte-Visiteurs)	NTG88	Remplacement portes / habillage + sécurité
SAMU	N°12 (Monte-Visiteurs)	NRI43	Remplacement portes + sécurité
SAMU	N°14 (Monte-Charges EPMR)	NRI44	Remplacement complet par un EPMR dito existant
MANTOUT DIM	N°29 (Monte-Visiteurs)	N°29	PSE n°01 : Remplacement complet (pylône inclus)
LAVOISIER	N°34 (Monte-Malades)	N°34	PSE n°02 : Remplacement complet avec reprise totale de la gaine
LAVOISIER	N°35 (Monte-Prélèvements)	NRI39	Remplacement complet
AUGUSTE ESCOFFIER	N°40 (Monte-Charges Magasin Hôtelier)	NTI45	Remplacement portes + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°41 (Monte-Charges)	NTI46	Remplacement portes / armoire + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°42 (Monte-Charges Self)	NTI47	Remplacement porte cabine / moteur + sécurité
AUGUSTE ESCOFFIER	N°43 (Monte Charges Poubelles)	NTI48	Remplacement moteur + sécurité
MADELEINE BRES	N°44 (Monte-Malades)	APE00	Remplacement porte cabine / moteur / armoire + reprise portes palières + sécurité
MADELEINE BRES	N°45 (Monte-Malades)	APE01	Remplacement porte cabine / moteur / armoire + reprise portes palières + sécurité
MADELEINE BRES	N°48 (Monte-Charges)	AIP28	Remplacement porte cabine / armoire + sécurité
MADELEINE BRES	N°49 (Monte-Charges)	AJW33	Remplacement porte cabine / armoire + sécurité
Tranche conditionnelle n°01			
Hôpital Jean Verdier			
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°68 (Monte-Visiteurs)	NRI68	Remplacement armoire et révision portes + SAE/sécurité
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°69 (Monte-Visiteurs)	NRI69	Remplacement armoire et révision portes + SAE/sécurité
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°FMT87 (Monte-Visiteurs)	FMT87	Travaux de sécurité (dont remplacement des câbles)
BÂTIMENT PRINCIPAL	N°EUE13 (Monte-Visiteurs)	EUE13	Travaux de sécurité (dont remplacement des câbles)
Hôpital René Muret			
GALIEN	G1 (Monte-Malades)	NVY96	Remplacement portes + SAE/sécurité PSE 01 : Remplacement armoire et boutons/indicateurs
GALIEN	G2 (Monte-Visiteurs)	NWE15	Remplacement portes + SAE/sécurité
GALIEN	G3 (Monte-Linge)	NVY99	Remplacement portes + SAE/sécurité
GALIEN	G4 (Monte-Vivres)	NVY95	Remplacement portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H2 (Monte-Malades)	NVZ01	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H3 (Monte-Linge)	NVZ02	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
HAMBURGER	H4 (Monte-Vivres)	NVY98	Remplacement opérateur et maintenance des portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R1 (Monte-Malades)	NVY92	Remplacement portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R2 (Monte-Visiteurs)	NVY93	Remplacement portes + SAE/sécurité
RABELAIS	R3 (Monte-Linge)	NVZ03	Remplacement portes + SAE/sécurité PSE 01 : Remplacement armoire et boutons/indicateurs
RABELAIS	R4 (Monte-Vivres)	NVY94	Remplacement portes + SAE/sécurité

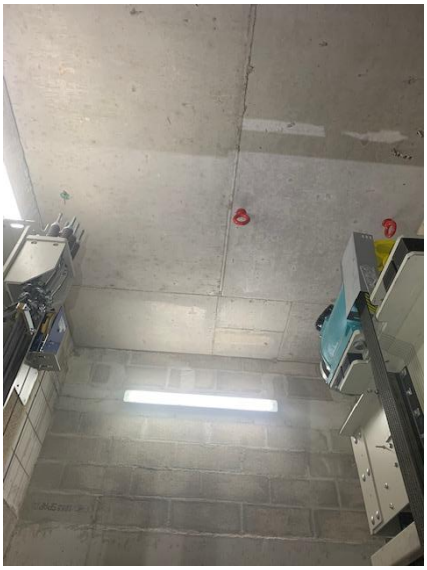
Reportage photo des appareils prévus dans les travaux :

AVICENNE :

appareil N°34 FAIN Lavoisier (PSE 2)







appareil N°35 monte prélèvement Lavoisier



Les appareils N°4 et 5 monte visiteurs Charcot



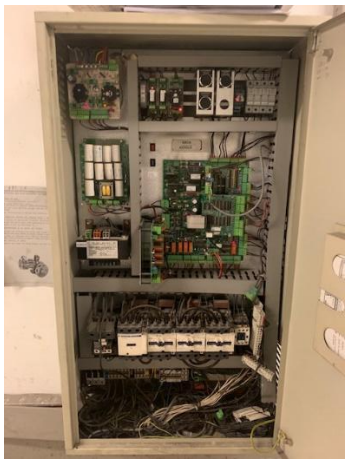


appareil N°11 monte visiteurs Larrey A



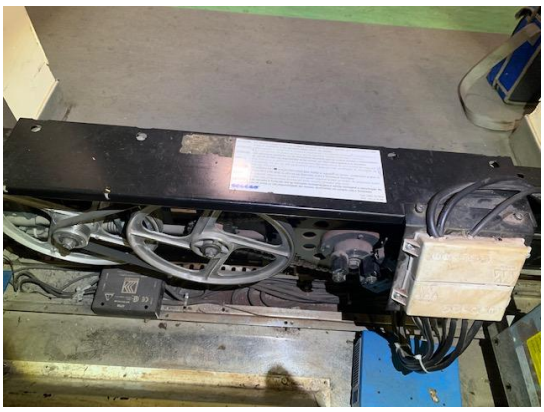


Les appareils N°44, 45, 48 et 49 M Bres









Les appareils N°41 monte-charge Escoffier









Les appareils N°40,42 et 43 monte-charge Escoffier

Ascenseur 40



Ascenseur 42



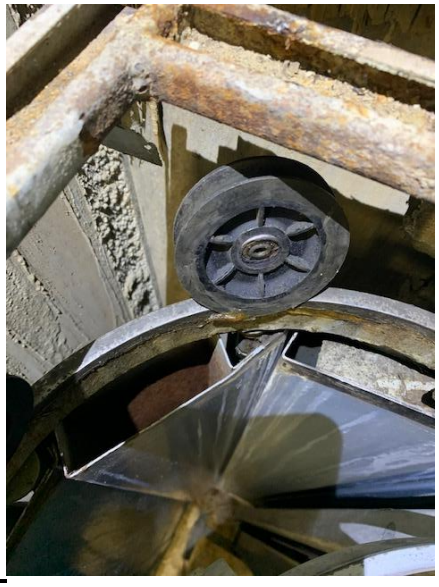
Ascenseur 43



Ascenseur 42



Ascenseur 42



L'appareils N°14 monte-charge du SAMU 93 PSE 3



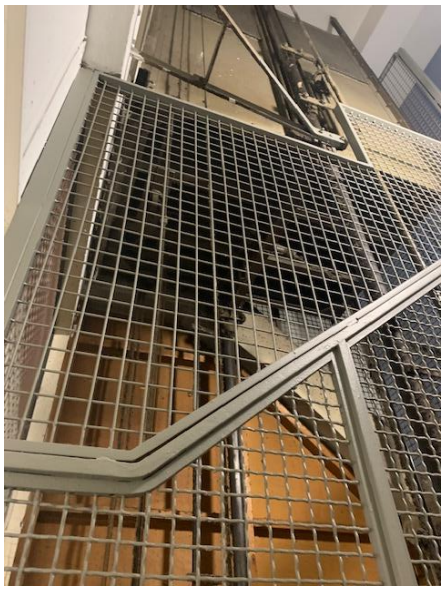


L’appareils N°12 monte-visiteurs du SAMU 93



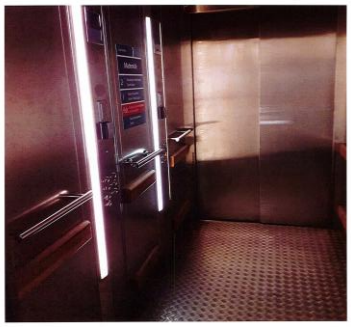
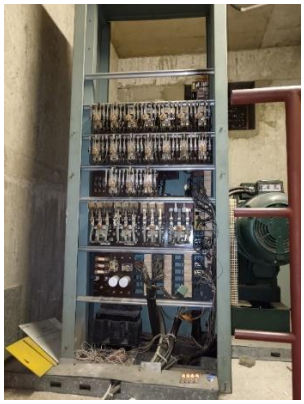


L’appareils N°29 bâtiment Montout DIM (PSE1)




Etat actuel du site de Jean-Verdier : NRI 68, NRI 69, FMT 87, EUE 13

L'appareils N°NRI 68



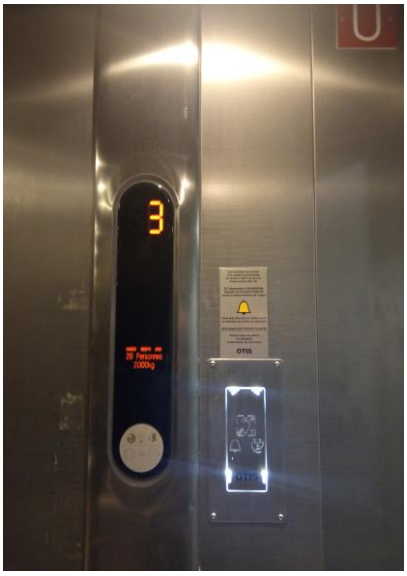

L'appareils N°NRI 69





L’appareils N°EUE 13





L’appareils N°EUE 13





Etat actuel du site de René Muret :

Les appareils NVY96,NVY92 et NVZ01 et NVY94 du bâtiment Rabelais















Groupe hospitalier mesure de sécurité décret 95-826 soit :

- Pose d'un boitier d'inspection, fin de course montée et interrupteur de mise à l'arrêt de l'appareils

- Fourniture et installation d'une protection toute hauteur dans la gaine entre les deux appareils

II DONNEES TECHNIQUES :

Les appareils élévateurs sont alimentés électriquement depuis le TGBT du bâtiment desservi. Les caractéristiques techniques de chaque appareils se trouve dans l'annexe 1 du dossier.

Le régime du neutre est de type T.N.S.

BESOINS :

Mise en œuvre de l'ensemble des prestations nécessaires à la rénovation, sécurisation et mise en conformité (loi SAE) des appareils, selon les dispositions définies au Dossier de consultation Y compris les travaux de maçonnerie, revêtement de sol et tous les raccordements nécessaires.

Pose d'une horloge pour chaque ascenseur afin de condamner l'accès au sous-sol si nécessaire.

Les nouvelles cabines doivent être équipées d'un miroir et d'un panneau d'affichage de sensibilisation contre les actes vandalisme.

Pour sécuriser les accès chaque monte malade et monte-charge devra pouvoir disposer, en cabine, et à chaque palier, d'un système de contrôle d'accès compatible avec les cartes professionnelles de APHP.

Contraintes :

Le remplacement des appareils devra se faire dans les trémies existantes, sans gros travaux de modification du génie civil du bâtiment.

La réalisation de cette opération se fera sur site occupé, le titulaire du marché devra proposer une organisation appropriée avec phasage cohérent.

Les plans réalisés devront être conformes à la chartre du maitre d'ouvrage

Caractéristiques minimales demandée :

Les nouveaux ascenseurs devrons répondre à toutes les normes actuelles en matières d'appareils élévateurs, et devrons conserver au minimum, les caractéristiques techniques actuelles décrites ci-dessous, ou supérieur :

Les vitesses des montes personnes et du monte-charge, devront être portées à 1m/s minimum.
Les vitesses du monte-corps devront être portées à 0,75m/s minimum.
Les dimensions utiles du monte-corps ne peuvent pas être inférieurs aux dimensions actuelles.

III DOCUMENTS TECHINQUES FOURNIS.

Plans :

- Plan d'ensemble (ascenseurs) AVC
- Plan d'ensemble (ascenseurs) JVR
- Plan d'ensemble (ascenseurs) RMB
- Annexe 1 caractéristiques des appareils AVC, JVR , RMB
- AVP_ annexe 1 cartographie des 31ascenseurs
- AVP annexe 3 cartographie RAAT et RPAT
- Rapport de diagnostic amiante et plomb
- Liste des observations du bureau de contrôle sur ascenseur FAIN N°34
- Rapport diagnostic géotechniques G5

Rapports bureau de contrôle :

- Synthèse des réserves organismes de contrôle hôpital Avicenne (ROC)

IV TEXTES APPLICABLES.

1 – Sécurité électrique.

- Décret n° 1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
- Arrêté du 17 janvier 1989 concernant les instructions générales de sécurité d'ordre électrique ;

2 - Sécurité contre l'incendie.

- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales) ;
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) - Etablissements de soins (type U) - approuvé par arrêté du 23 mai 1989 - complété et modifié.

3 – Environnement.

- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Décret n °74-415 du 13 mai 1974 relatif au contrôle des émissions polluantes dans l'atmosphère et à certaines utilisations de l'énergie thermique.
- Décret n °77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n °76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, complété et modifié.
- Arrêté du 2 janvier 1986 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par les groupes électrogènes de puissance.
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

- Arrêté du 10 août 1998 modifiant l'arrêté du 25 juillet 1997, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (Combustion).
- Arrêté 77-254 du 08 mars 1977, relatif au déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer.

4 - Textes normatifs.

Installations BT

Une attention particulière sera apportée aux normes, textes de lois, et documents suivants :

- NFP 82.207 : dispositif d'appel prioritaire pompier
- NF ISO 4190-5 : dispositifs de commande et de signalisation (P82.214)
- NF EN 12015 (Compatibilité électromagnétique. Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques, et trottoirs roulants. Emission).
- NF EN 12016 (Compatibilité électromagnétique. Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques, et trottoirs roulants. Immunité).
- NF C 15-100 (Installations électriques à basse tension - Règles) et NF C 12-201 U (Textes officiels relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : extraits concernant les installations électriques).
- NF P 91-201 (constructions - Handicapés physiques).
- NF EN 81-70 (août 2005) (Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs – Applications particulières pour ascenseurs et ascenseurs de charge – Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap)
- Directive Européenne 96-16-CE, Marquage CE
- Directive Européenne 89/336 CEE (CEM, Compatibilité Electromagnétique).
- Décret n° 95-826 du 30 juin 1995 (Décret fixant les prescriptions particulières de sécurité applicables aux travaux effectués sur les ascenseurs, ascenseurs de charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de véhicule...).
- Circulaire DRT 96/3 du 25 mars 1996 (Mise en œuvre des dispositions fixant les prescriptions particulières de sécurité applicables aux travaux effectués sur les ascenseurs, ascenseurs de charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de véhicule).
- Décret du 14/11/88 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- REGLEMENTATION ERP applicable à tous les ERP de 1ère à la 4éme catégorie/AS – Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Annexe à l'article 1er : Modifications aux dispositions générales du règlement de sécurité (articles CO 53, AS 1, AS 3, AS 4 et AS 11),
- Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public, livre II : Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories ; TITRE DEUX : Dispositions particulières ; Chapitre IX : Etablissements du type U Etablissements de soins ; Section XII, U36 Ascenseurs
- Arrêté du 25 juin 1980 : approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 22 décembre 1981 : approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980)

- Arrêté du 20 novembre 2000 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 29 juillet 2003 Arrêté du 29 juillet 2003 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 novembre 2004 Arrêté du 22 novembre 2004 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 6 mars 2006 Arrêté du 6 mars 2006 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (meubles rembourrés, ascenseurs et autres)
- Annexe à l'article 3 : Modifications des dispositions applicables aux établissements recevant du public de 5ème catégorie (articles PE 9, PE 11, PE 11 et PE 25).
- Loi SAE du 2 Juillet 2003 N°590-2003
- Décret n° 2004-964 du 10 septembre 2004
- Aux arrêtes du 18 Novembre 2004 relatif
- Aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs
- A l'entretien des installations d'ascenseurs
- Aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs
- Les prescriptions techniques générales du règlement sur les adjudications de travaux de construction.
- Le Cahier des Charge Générales (norme AFNOR P 03-001) applicables aux marchés de travaux de marchés privés.

5 – Guide.

Informations Hospitalières : Guide spécial n°54 "La sécurité électrique dans les établissements de santé", publié par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministère Délégué à la Santé et la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Ce guide n'a aucun caractère d'application obligatoire.

Remarques :

Les normes, au contraire des textes réglementaires introduits ci-dessus, ne sont pas d'effet rétroactif, sauf lorsqu'elles sont rendues obligatoires dans le cadre d'une prescription administrative. Cependant, toute installation nouvelle ou toute modification d'installation existante réalisée dans le cadre d'un marché public, doit être conforme aux normes homologuées en vigueur.

IV OBJET DE LA MISSION.

Le présent descriptif et quantitatif n'a pas de caractère limitatif. La maîtrise d'œuvre devra, sous sa propre responsabilité, le vérifier, le compléter afin de prévoir dans ses études et dans ses prix l'ensemble des prestations nécessaires à la rénovation et mise en conformité loi SAE des ouvrages.

La mission de maîtrise d'œuvre sera complète et produira les documents suivants :

- Un avant-projet a déjà été élaboré par un bureau d'études pour ce projet, il nécessite une mise à jour tenant compte des travaux déjà effectués sur certains ascenseurs du même projet. Ces éléments sont à prendre en compte dans le chiffrage du présent appel d'offres.

- Etude de PROjet

- VISA des études d'exécution

- Assistance pour la passation de Contrats de Travaux (DCE déjà produit à réactualiser)

- Direction de l'Exécution des Travaux.

- Assistance lors des Opérations de Réception.

- Et la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination.

ESTIMATION.

Les travaux ont été estimés à 1. 209. 000 € Hors Taxes travaux.

Le marché est un marché fractionné à tranches conditionnelles et comporte 3 tranches :
- 1 tranche ferme (AVP/ PRO, ACT) : 1.209.000 € ht
- 1 tranche conditionnelle 2 (VISA, DET, AOR) 655.000 € ht (Avicenne)
- 1 tranche conditionnelle 3 (VISA, DET, AOR) 554.000 € HT (J. Verdier + R. Muret)

Le titulaire,

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)